COMPAGNIE

BRIGADE DE

~O~O~O~O~O

P.V nº 682 du 8 Septembre 81

-O- ANALYSE -O-

ADMINISTRATIFS.

OBJET VOLANT NON IDENTIFIE.

5° EXPEDITION

Vu et Transmis par le Commandant de COMPAGNIE

à Monsieur le MINISTRE des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire Bureau emploi-renseignement, Section Opérations à .V.H

,)

1.

le: 🏚

-o- PROCES - VERBAL -

L. An mil neuf cent quatre-vingt-un, le huit Septembre, Noue, P. . . Gendarme.

de la Brigade de Gendarmerie de

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

1º) PREAMBULE.

Le huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-un à quinze heures. Mesdames et se présentent au bureau de notre brigade.

Elles nous déclarent avoir lu dans la presse locale de la veille l'article concernant l'observation d'un O.V.N.I dans la nuit du 5 au 6 Septembre 1981.

Ces dames précisent qu'elles ont également vu un objet lumineux, la même nuit vers 22 heures, alors qu'elles se trouvaient au lieu-dit " . commune de

Aussitôt nous nous transportons sur les lieux.

2.) MESURES PRISES.

Après avoir recueilli verbalement les déclarations des deux témoins nous informons téléphoniquement le Groupe d' Etudes des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés à . (GEPAN).

Nous rendons compte des faits à notre Commandant de Compagnie à

Nous avisons également le bureau-emploi renseignement à la Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire à

L'Officier responsable de ce service nous demande d'établir le procés-verbal des auditions reçues.

A 17 heures, nous nous transportons à l' Aéroport de où nous relevons les données météorologiques.

Nous prenons contact avec le contrôleur aérien qui n'a rien remarqué d'anormal aux moments des faits.

3.) ENQUETE.

Relevé météorologique le 5 Septembre 1981 à 22 heures :

- Vent : Calme.
- Visibilité : 10 Kilométres.
- Ciol : Clair.
- Température : 14 .
- Humidité dans l'air : 82 %.

A 15 houres nous requeillons la déclaration de Madame B D_____ (Piéce nº 1).

A 15 heures 30 nous procédons à l'audition de Mademoiselle G . C (Pièce n° 2).

Mentionnons qu'au cours de nos investigations nous n'avons pas découvert d'autre témoin du passage de cet O.V.N.I.

../..

Aucune trace n'a été relevée.

4°) CLOTURE DU PROCES-VERBAL.

- PROCES-VERBAL DRESSE EN SIX EXPEDITIONS, destinées :
- LA PREMIERE : à Monsieur le PREFET des

à !

- LA DEUXIEME : à Monsieur le PROCUREUR de la REPUBLIQUE à
- LA TROISIEME : à Monsieur le GENERAL Commandant la éme Région Aérienne à
- LA QUATRIEME et la CINQUIENE : à Monsieur le MINISTRE des ARMEES, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-renseignement, Section Opérations à
- LA SIXIEME : Aux Archives.

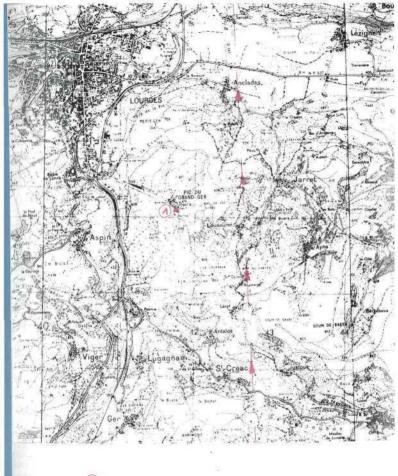
Fait et clos à

. le 24 Septembre 1981.

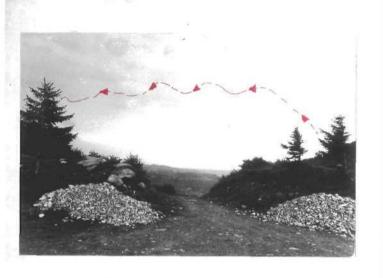
Le Gendarme Pl_ -Fl

GENDARMERIE NATIONALE GROUPEMENT 1 des COMPAGNIE XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	PROCÈS - VER D'AUDITIO	CADRE RE	ÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
PERSONNE DE B	née Di			
fants fants fants ent observé un Au cours de ce sur la montagn vers 22 heures trés lumineux Mon o lencieux et av que sa grosseu m'ont caché la S.I : Je tiens d'un avion. Je suis venu vir aux scient Le 8 Septemb Lecture fait	P: Gendarme, Convons effectuées, agissant en bureau de notre briga, née D. A fille de Rome de la des la phénoméne dans le conte du J'é qui se déplaçait de la forme d'un our devait être celle la trajectoire de ce par moi de la déclier à y ajouter ou à le car à y ajouter ou à le car devait de la forme d'un our devait être celle la car devait être celle la préciser qu'il ne le dans vos services de la déclier à y ajouter ou à le car devait et a forme d'un our devait être celle la car devait être celle la declier de la déclier à y ajouter ou à le car de la déclier à y ajouter ou à le car de la déclier à y ajouter ou à le car de la déclier à y ajouter ou à le car de la déclier à y ajouter ou à le car de la déclier à y ajouter ou à le car de la déclier à y ajouter ou à le car de la déclier à y ajouter ou à le car de la déclier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à y ajouter ou à le car de la declier à le c	code de procédure pénale uniforme et conforméme gade : ans, commerça t de C/ T aise, qui nous dé a presse locale qui dans la nuit et trouvais au lie étais en compagni énoméne dans le c manière irréguli nviron cinq secon euf avec un centr d'un petit avior phénoméne. e s'agissait pas en pensant que m ent des O.V.NI. 30."""" laration ci-dessu y retrancher.	ante, demeurant née le à , mariée, de clare à 15 heures que deux personnes t du 5 au 6 Septem eu-dit ' ie d'une amie C ciel. J'ai vu "mob lére dans le sens ndes. Cet objet ét re très lumineux. i. Par la suite, l d'une étoile fila ma déposition pouv	eux en- s avai- s avai- s at si- Je pens es arbr ante ni

GENDARMERIE NATIONALE GROUPEMENT 1 des COMPAGNIE EXPENSION UNITÉ Brigade de P.V. Nº 682 / 1991	PROCÈS - VERBAL D'AUDITION	PIÈCE Nº 2 FEUILLET Nº 1
PERSONNE C G		
Le Septer Le Curre farier a y ch	DU CODE DI S AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFOI u bureau de notre brigade ans, vendeuse,), née de E: et D R , qui nous déclare à 15 Ce matin, Madame D s la nuit du 5 au 6 Septem ma part le 5 vers 22 heure "" sur la montagne de J'ai vu dans le ciel vale et qui se déplaçait et ction et en direction de avait une trajectoire ondrer 4 ou 5 secondes et ense ne l'ai plus vu. Il avait récier à quelle distance observation, mais je pense outer que le ciel était é voir parlé avec Madame D observation auprés de voi personnes qui étudient ces mbre 1981 à 16 heures."""	E PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS RME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, idemeurant le à j, fille ., célibataire, nationalité heures 40: m'a fait part du phénoméne aperçu dans mbre 1981 et dont la presse faisait es 30, je me trouvais au lieu-dit "" u J'étais en compagnie de un "" objet "" trés lumineux qui avait à une vitesse supérieure à celle d'un ulée et ne faisait pas de bruit. J'ai uite j'ai été masquée par la végéta- la taille d'un petit avion mais je exacte il se trouvait par rapport à e 5 ou 4 kilométres environ. toilé et que la visibilité était bonne ., je me suis décidée à venir ex- s services en pensant qu'elle pourrait s phénoménes. ""



1 - Point d'observation.
Direction de vol de l'objet.



- Photo prine du point d'observation et montrant la trajectoire de 1°0.Vallala.